



Paris, le 18 novembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL DE DEFENSE ECOLOGIQUE : ALERTE ROUGE :

La forêt française menacée par l'ORPAILLAGE ILLÉGAL EN GUYANE !

En réponse à la troisième réunion du Conseil de défense écologique qui s'est tenue le jeudi 7 novembre dernier, les gestionnaires d'espaces naturels protégés accueillent avec satisfaction la dynamique lancée par le Président de la République qui vise à porter une attention toute particulière sur la protection des forêts françaises. La question de l'orpaillage illégal qui menace les forêts de Guyane n'a malheureusement pas fait l'objet de mesures concrètes.

Des mesures d'envergures à prendre pour sauver la forêt tropicale française

Parmi les décisions prises lors du 3^{ème} Conseil de défense écologique, RNF souligne l'importance des mesures en faveur de la protection des forêts notamment le lancement d'une mission parlementaire et le souhait de protéger 250 000 ha de forêt en protection forte. Il est à noter que la tension sur les écosystèmes forestiers devient de plus en plus forte sur l'ensemble du territoire français. Ces efforts annoncés ne doivent pas pour autant occulter d'autres enjeux majeurs pour la biodiversité française. « **L'orpaillage illégal en Guyane** fait des ravages aussi bien pour les populations humaines que pour les écosystèmes et les espèces animales qui en dépendent. Les aires protégées sont lourdement touchées par ce fléau. La situation est en particulier alarmante dans la réserve naturelle des Nouragues et dans le Parc amazonien » souligne Charlotte Meunier, Présidente de Réserves Naturelles de France. La forêt tropicale française est menacée par la recrudescence de l'orpaillage depuis 2018 et l'Etat doit réagir vite et de façon adaptée face à cette crise qui ne cesse de s'étendre sur le territoire guyanais depuis ces dernières années. RNF propose que la mission parlementaire sur la forêt prenne en compte la question des forêts tropicales guyanaises notamment la question de l'orpaillage dans les aires protégées et sur le reste du territoire.

Les 10% de protection forte ne doivent pas faire oublier les moyens à mobiliser pour relever le défi de la protection de la biodiversité.

La détermination du Chef de l'Etat à atteindre d'ici 2022 les objectifs de 30% du territoire en espaces protégés dont 10% en protection forte est à la fois remarquable et aussi d'une ambition majeure pour la France. Nous ne pouvons que saluer et encourager les annonces concrètes faites lors du 3^{ème} Conseil de défense écologique, en particulier l'extension de la surface protégée dans

les Terres Australes, la création du 11^{ème} Parc national des forêts en Champagne et en Bourgogne ou encore l'annonce de mettre sous protection forte 250 000 ha de nouvelles surfaces forestières en Guyane et en métropole. « Si l'objectif de 10% est atteint grâce au classement de grands territoires en outre-mer, la dynamique et les efforts menés en métropole pour le classement de nouveaux espaces est encore un enjeu majeur pour la stratégie nationale des aires protégées en cours d'élaboration. », précise Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

Pour stopper la perte de la biodiversité, les moyens humains et financiers disponibles dans les espaces naturels protégés stagnent et continuent à être bien en-deçà de ceux qu'il faudrait pour enrayer la crise écologique dans nos territoires.

Signataires

Charlotte Meunier
Présidente de Réserves Naturelles de France

Christophe Lépine
Président de la Fédération des Conservatoires
d'Espaces Naturels

Didier Réault
Président de Rivages de France

Michaël Weber
Président de la Fédération des Parcs
Naturels Régionaux de France

Contacts presse :

RNF - Stéphanie Jeannot 03 80 48 91 07
FPNRF - Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77
FCEN – Sandrine Poirier 02 38 24 55 08
RdF – Florian Geoffroy 05 46 37 45 02

- Les Réserves naturelles de France gèrent plus de 340 réserves naturelles réparties sur 6000 km² ainsi que les Terres australes françaises.
- La Fédération regroupe les 52 Parcs naturels régionaux de France représentant plus de 4300 communes, 4 millions d'habitants et 8,7 millions d'hectares, soit 15% du territoire, répartis dans 15 régions. Plus de 2200 agents y travaillent.
- Les Conservatoires d'espaces naturels gèrent un réseau de 3400 sites naturels sur 180 000 ha.
- Rivages de France fédère, représente anime et valorise un réseau national de près de 200 collectivités et associations gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés.

RNF, 2 allée Pierre Lacroute 21075 Dijon Cx - 03 80 48 91 00 – www.reserves-naturelles.org
Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani 75018 Paris 01 44 90 86 20 www.parc-naturels-regionaux.fr
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 6 rue Jeanne d'Arc 45000 Orléans - 02 38 24 55 00 – www.reseau-cen.org
Rivages de France, 4 place Bernard Moitessier 17000 La Rochelle - 05 46 37 45 02 - www.rivagesdefrance.org